

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DU LOGEMENT

#### **Arrêté du 12 février 2009 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale**

NOR : MTSA0930185A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre du logement,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 54-611 du 11 juin 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions générales du décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953, relatif à la réforme des lois d'assistance, modifié par le décret n° 55-191 du 2 février 1955, le décret n° 56-546 du 1<sup>er</sup> juin 1956 et le décret n° 60-250 du 18 mars 1960 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé, et notamment l'article 53 modifiant les articles 126 à 129 du code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu le décret n° 90-1124 du 17 décembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la commission centrale d'aide sociale et des commissions départementales d'aide sociale,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée rapporteure à la commission centrale d'aide sociale : Mlle Audrey Thomas.

#### Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.

Fait à Paris, le 12 février 2009.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le sous-directeur des institutions,  
des affaires juridiques et financières,*  
S. FOURCADE